

Mémoire

Rédigé pour la Commission de la culture et de l'éducation : Consultation générale et audition publiques sur le projet de loi n° 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives

Présenté par Chantal Fortin

11 Février 2013

Table des matières

Sommaire

Table des matières	1
1.Présentation de l'auteur	2
2. Exposé général	7
3. Modèle et définitions.....	7
3.1.1 Définition d'une personne handicapée	8
3.1.2 Définition du terme de déficience au Québec.....	8
4. Ensemble des données	11
5.Problématiques soulevées.....	13
6.En conclusion	16

1.Présentation de l'auteur

Je dois me présenter conformément au protocole en lien avec les dépôts de mémoire pour les auditions publiques de l'Assemblée Nationale du Québec. Cette présentation paraîtra à première vue exhaustive, mais le lecteur comprendra le pourquoi, car cela est fait dans le but de faire de liens et diminuer certaines fausses croyances.

Donc, je suis une personne ayant des champs intérêts très vastes. Autant que je puisse me rappeler, et ce, même à un très jeune âge (moins de 4 ans), mes intérêts portaient naturellement vers les sciences toutes confondues. Il faut que je mentionne que je suis née à l'époque des premiers pas sur la lune; malgré que certaines émissions diffusées à la télévision en noir et blanc, je m'installais confortablement afin de regarder dans leurs moindres détails tous les reportages sur les missions de la NASA. Je découvrais ainsi le monde. Je pouvais également écouter intégralement les ballets de Casse-Noisette, le Lac des cygnes ainsi que certaines pièces de théâtre qui s'adressaient bien souvent qu'aux adultes. J'adorais jouer aux échecs et surtout faire des dessins. Mes premières lectures personnelles furent baignées par les romans de la Comtesse de Ségur.

J'avais également le défaut de mes qualités et malgré mes 4 ans, je pouvais bien souvent m'interposer, afin de défendre les droits d'une personne ou pour ce qui me semblait injuste. Mon aspiration fût à une certaines époques de devenir archéologue. Ainsi, aussi loin que je me rappelle, j'ai toujours été curieuse de nature. J'adorais innover et créer ce qui me caractérise d'ailleurs encore aujourd'hui. J'ai selon m'ont entourage de très bonnes compétences en recherche, en analyse, en évaluation, en résolution de problèmes, et ce, même les jours de congé.

Cette énergie est intrinsèque en moi. Donc, avec tout ce bagage, mon parcours scolaire aurait dû être en lien avec mes champs d'intérêt et mes habiletés, mais il en fût tout autrement. Malgré toute ma bonne volonté, l'énergie dont je pouvais disposer, mes résultats scolaires ont graduellement été de plus en plus en chute libre et n'étaient pas représentatifs de mes acquis, de mes connaissances, et cela me frustrait; malgré tout, j'adorais l'école. J'excellais dans les domaines où je n'avais pas à écrire. J'ai terminé mon secondaire V, de peine et de misère, en développant toutes sortes de stratégies. Lors de rédactions dans la langue qui m'est si chère et dont je savoure le verbe, je pouvais bien constater l'écart entre mes acquis et les résultats. J'ai tenté à plusieurs reprises de faire des retours en classe. J'ai pensé jusqu'à tout récemment que cela était dû à un manque de maturité, d'intelligence ou que je ne travaillais pas assez fort. Je n'arrivais pas à faire le lien, mais surtout, à comprendre pourquoi je n'arrivais pas à faire comme les autres.

Je me suis permis de vous dresser un portrait de mon cheminement de vie, afin de démontrer que ce n'est pas un manque de connaissance, de volonté ou de champs d'intérêt qui fait que parfois certaines personnes ne peuvent s'exprimer, ou écrire, ou lire dans une langue en particulier, même si celle-ci est sa langue maternelle.

Mon questionnement, à savoir pourquoi je ne réussissais pas fût révélé en 2008. Ainsi, lors d'un retour aux études universitaires en tant qu'adulte, c'est à ma première session qu'une professeure me fit part de ses observations en lien avec mes difficultés en écriture. Selon cette professionnelle, ces difficultés seraient plutôt reliées à un trouble. Elle me suggéra donc d'aller voir certains spécialistes. C'est, suite à une évaluation en orthophonie, je sais aujourd'hui que je suis atteinte d'un trouble du langage sévère à moyennement sévère. Cette déficience n'a rien à voir avec l'intelligence, et en ce qui me concerne ce sont deux concepts très éloignés. Par contre, Cette déficience m'amène à vivre

certaines limitations fonctionnelles dans mes activités quotidiennes et de la stigmatisation selon le milieu, mais surtout selon certaines personnes. Tous les jours, je suis confrontée à mes situations de handicap, car dans nos sociétés modernes on est amené à lire, s'exprimer et/ou à écrire, mais quoi qu'il en soit, c'est avec le sourire et avec détermination qu'aujourd'hui je mets en avant-plan mes forces, devant mes incapacités. Cela m'est possible grâce aux avancées des sciences et de la technologie. Ainsi grâce au développement d'outils technologiques, il m'est permis de pallier certaines déficiences, car un orthophoniste en a fait la recommandation. Lorsque mes aides ne sont pas suffisantes, il m'est possible de faire appel à certains accommodements pour pallier la déficience dont je suis touchée.

Cette évaluation en orthophonie a su préciser la déficience et cibler les moyens et stratégies pour pallier. Ainsi, avec une réadaptation, j'arrive de mieux en mieux à pallier cette déficience, car mes outils technologiques sont mieux maîtrisés. J'ai pu par le biais de mes aides technologiques augmenter mon autonomie, ma persévérance ainsi que mon estime personnelle autant que mon affirmation de soi et minimiser toutes aides humaines. J'ai pu et su démontrer plus d'une fois ma qualité de la langue française et parfois avec mention. La reconnaissance de ma détermination ainsi que mon potentiel est de plus en plus une réalité.

Par ailleurs, chaque année les outils technologiques sont améliorés et de nouveaux outils apparaissent sur le marché, ce qui ouvre des portes de plus en plus grandes et qui abaisse les barrières. Les personnes ayant une limitation fonctionnelle ou une déficience voient leur participation sociale favorisée ce que j'ai pu constater plus d'une fois. Pour ma part, j'accès enfin à un cheminement de vie en lien avec mes aspirations et mes champs d'intérêt. Un autre exemple d'une telle situation est celui de M. Stephen William Hawking. Cet astrophysicien anglais dont la déficience nécessite tous un arsenal d'outils technologiques démontre que l'on peu s'exprimer différemment dans une langue, et

que même cela peu devenir une richesse insoupçonnée à plusieurs égards. Dans son cas, tout comme ça a finalement été le cas pour moi, ses outils technologiques et ses moyens lui permettent d'utiliser son plein potentiel.

Donc, tous ceci pour vous dire que j'ai maintenant terminé mon BAC, grâce à la disponibilité des outils d'aide technologiques et la possibilité de mettre en place des adaptations pour compenser les effets de ma déficience. Par contre, même si la technologie avance, les mentalités n'avancent malheureusement que beaucoup plus lentement. Mon cheminement fût rempli d'embûches et j'ai subi de la discrimination malgré les politiques et les lois en vigueur et cela m'a porté de préjudices majeurs. Ces embûches furent en lien avec certains préjugés ou manque de connaissances de personnes en situation de pouvoir.

J'ai dû essayer plus d'une fois des refus à l'accès à mes moyens ou stratégies pour pallier la déficience. Le motif le plus courant étant que je devais démontrer une bonne qualité de la langue française, que cela ne se fait pas que d'utiliser des aides pour écrire à l'université et que ce ne serait pas équitable pour les autres étudiants. De plus, j'ai également eu le privilège d'entendre que jamais un employeur m'engagerait, car je ne sais pas écrire. Je ne suis pas la seule à avoir recours à des aides techniques pour la maîtrise du français de plus en plus on le reconnaît surtout pour les jeunes, mais un trouble du langage est une déficience permanente, c'est la pour toute une vie.

En effet, selon plusieurs études médicales, notamment des données en imagerie cérébrale fonctionnelle, ont prouvé la nature neurologique de déficiences comme le trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité et la dyslexie. Certaines recherches commencent à démontrer l'efficacité de l'utilisation d'aides techniques ou humaines pour écrire dans la langue de Molière. Depuis 2008,

j'ai cumulé des données terrains et répertorié des témoignages provenant de personnes ayant une déficience, de parents, d'adultes ou de professionnels qui démontrent que trop de personnes subissent des préjudices de bien des manières. Le but ici n'est pas de pointer du doigt quiconque, mais la réalité terrain objective et factuelle demande à ce que soi mis en place un cadre précis afin de faire disparaître les discriminations et préjudices pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle reconnue.

Durant mon cheminement, j'ai décidé en 2009 de déposer une plainte et demandé un accompagnement auprès de la Commission des droits de la personne ce qui demande beaucoup de temps et d'énergie, et je comprends pourquoi la plupart des gens ne s'engagent pas dans cette voie, et ce, pour plusieurs raisons.

J'ai également parfait mes connaissances dans différents domaines, afin de me spécialiser en adaptation, en réadaptation et en défense des droits. Ma formation académique, mon éthique professionnelle et l'analyse de la situation m'ont amené en janvier 2013 à lancer une pétition, afin de faire une demande à l'assemblée Nationale un amendement à l'article 35 de la Charte de la langue française.

C'est ce qui m'amène aujourd'hui devant vous. Cette démarche vise essentiellement à faire reconnaître l'utilisation d'aides techniques dans le cas d'une limitation fonctionnelle dans le secteur scolaire et sur le marché du travail, afin de démontrer une qualité de la langue française, car aucun article de la Charte ne le précise. Il faut également faire valoir que de permettre la mise en place de moyens pour compenser les effets d'une déficience est un droit, au même titre que tout les droits de la

personne et ce, tant pour les déficiences visibles (déficiences physiques, notamment) que pour celles qui sont invisibles (surdit , dyslexie, troubles d'apprentissage, entre autres).

J'ai pris connaissance le 3 f vrier qu'il y aurait une audition publique sur le site de l'Assembl e Nationale. J'ai donc pris connaissance du projet de la loi 14, celui-ci ne semble pas apporter de correctifs   la probl matique que je soul ve. C'est donc pourquoi je d pose ce m moire, afin d' tre entendu, car selon moi, il serait b n fique pour environ de 20   40% de la population qu b coise qui, malgr  que le fran ais soit leur langue maternelle, ont des besoins qui demandent l'acc s aux aide technologiques et/ou   des accommodements. En aucun temps cette d marche vise ou sous-entend d'abaisser la qualit  de la langue fran aise, bien au contraire, mais bien de donner acc s au plus de personnes possible   la capacit  de s'exprimer par  crit dans un fran ais correct.

2. Expos  g n ral

Voici la deuxi me partie du m moire, le lecteur trouvera ici des arguments provenant de divers domaines. Le but  tant de d montrer que la d marche est appuy e, non pas seulement sur des donn es terrains dont j'ai recueillis et personnel, mais  galement sur des donn es valides.

3. Mod le et d finitions

Afin de mieux situer le lecteur, les paragraphes suivants pr senteront un mod le conceptuel ainsi que certaines d finitions.

3.1.1 Définition d'une personne handicapée

Selon la politique «À part entière» de l'OPHQ (2009), une personne handicapée se définit ainsi, « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes» p. 66

3.1.2 Définition du terme de déficience au Québec

La définition du terme «déficience» se retrouve dans divers politiques et lois en vigueur au Québec. Le concept du «processus du handicap» développé par M. Patrick Fougeyrollas (1990, 2009) a été un élément déterminant pour mieux définir certains concepts tels qu'une déficience, une capacité, une incapacité ou un processus du handicap.

Ainsi, Fougeyrollas et son équipe (1990, 2009) ont amené « une compréhension nouvelle du phénomène du handicap et des possibilités d'intervention pour sa prévention, l'atteinte d'une qualité de participation sociale optimale pour les personnes ayant des déficiences et incapacités».

Définitions selon le modèle du RIPPH (2009)

Intégrité :

L'intégrité correspond à la qualité d'un système organique inaltéré.

Déficience

Une déficience correspond au degré d'atteinte anatomique, histologique ou physiologique d'un système organique....

cadre conceptuel du Processus du handicap (RIPPH, 2009) p. 69

Ce modèle théorique adopté au Québec par l'office des personnes handicapées du Québec propose également des moyens et des stratégies pour pallier les déficiences ou les incapacités (p. 142-155). Celles-ci amènent une personne à vivre des situations du handicap selon l'environnement, et cela à de l'impact sur les activités de sa vie quotidienne. Afin dit pallier certains «facilitateurs» ou adaptations/réadaptations seront essentiels pour pallier la déficience. Ainsi, c'est par le biais d'outils technologiques ou d'aide humaine qu'il sera possible de diminuer certains obstacles et/ou de maximiser l'autonomie. Ces moyens et stratégies d'adaptations pour pallier la déficience sont nommés par la Commission des Droits de la Personne du Québec (CDPDJ) comme des «accommodements» (2013).

Donc en résumé, les aides technologiques ou humaines sont une nécessité pour pallier certaines déficiences, et ce, peu importe les secteurs ou les contextes. Ce modèle démontre que certaines déficiences affectent l'expression, la rédaction ou la lecture d'une langue et que accommodements (adaptations) sont une nécessité pour s'exprimer efficacement. Donc, l'utilisation de moyens et de stratégies permettent un plein potentiel et de maximiser les acquis d'une personne ayant certaines formes de déficiences de démontrer également sa maîtrise d'une langue comme le française, et pour rassurer le lecteur cela n'affecte en rien sa qualité (Fortin, C., 2013 ; AQETA, 2013 MELS, 2012).

De plus, la politique «À part entière» ayant adopté en juin 2009 par l'Office des Personnes Handicapées du Québec (OPHQ) soulignent que «... **Toute personne** a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, **le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce**

handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit...» ce que soutient également la Commission de la personne et de la jeunesse du Québec (OPHQ, 2009 ; RIPPH, 2009 ; CDPDJ ; 2013).

Il va s'en dire que le handicap (déficience) ne définit pas une personne et encore moins ses capacités ou son potentiel. Les capacités (forces) sont trop souvent oubliées par certains comme se fût mon cas. Ainsi, le langage comporte différentes sphères qui demandent d'être évalué, afin de cibler les adaptations (besoins) et les réadaptations comme le souligne également le cadre conceptuel du RIIPH (p.111-112-113).

L'évaluation du langage est un acte réservé en vertu de la loi 90 du Québec. Cette loi adoptée par l'Assemblée Nationale en juin 2002 stipule, en outre, que le professionnel ayant l'expertise nécessaire pour faire cet acte est l'orthophoniste. Ce professionnel par son expertise permet de cibler les capacités et les incapacités dont les causalités peuvent être multiples. Ainsi, il proposera des adaptations/réadaptations pour pallier la déficience ce qui permet de maximiser l'expression langage sous tout ses aspects chez une personne ce qui lui permettra de lire et/ou d'écrire et/ou de parler en maximisant son plein potentiel pour s'exprimer dans une langue telle le français, et ce, peu importe l'âge (voir loi 90 :L.R.Q., chapitre C-26, art. 37.1., 2e alinéa) comme en est mon cas.. Ainsi, par le biais d'un rapport orthophonique des recommandations de traitement, d'adaptations, de réadaptations et d'interventions orthophoniques seront mentionnées, mais ce qui est le plus important, c'est que les accommodements si retrouvent. Par expérience, je peux affirmer que les ajustements de celles-ci doivent être en lien avec les différents contextes et conditions ce qui demande également aux personnes ayant une déficience d'être en connaissance de cause pour être un acteur important dans la prise de décisions.

Par ailleurs, Inserm (2007, 2011) souligne que ces troubles s'ils ne sont pas pris en charge peuvent conduire à la marginalisation voire à la stigmatisation des enfants et les échecs cumulés aboutir à des difficultés d'insertion sociale à l'âge adulte.

4. Ensemble des données

Donc suite à ses définitions, nous poursuivons notre exposé en soulevant que les données de la science médicale ainsi que les neurosciences ont su démontré par plusieurs recherches et expérimentations que les troubles du langage, le TDA/H, la dyslexie, la dysorthographe et CIE sont des déficiences neurologiques, et ce, qu'elles soient développementales ou acquises (AQETA, 2013 ; CADDAC, 2013 ; AJSPL, 2012 ; Bear, M.F. et al., 2010 ; Fitcher, C., et Al., 2012 ; Flessas, F. et Lussier, J. 2009 ; Billard, C. 2006).

Ces études ont également démontré l'efficacité de l'utilisation d'aides technologiques (TIC) ou humaines pour pallier les situations du handicap, notamment lors de l'écriture de la langue française (AQETA, 2013 ; Chouinard, J., 2009,2010, 2012, 2013 ; Fitcher, C., 2012). Il est clairement démontré que pour certaines déficiences, il est possible par des moyens ou des stratégies de pallier la déficience ce qui est en lien avec la politique «À part entière», la Charte et notre cadre conceptuel comme nous l'avons relevé un peu plus tôt. De plus, cela porte un préjudice considérable à plusieurs égards aux personnes ayant une déficience, et s'il est prouvé hors de tout doute que les moyens et stratégies non pas été mis en place pour pallier la déficience cela devient en vertu de la loi une discrimination, selon l'article 10 de la Charte des droits et libertés du Québec comme souligner un peu plus tôt.

Par ailleurs, la reconnaissance d'accommodations est aussi adoptée par le ministère de l'Éducation des loisirs et des Sport pour pallier la déficience affectant le langage et/ou son expression, car il a déjà reconnu qu'il est de la responsabilité de la direction d'école aux niveaux primaire et secondaire de mettre en place un plan d'intervention, basé sur l'analyse de la situation d'un élève et sur ses besoins, tant pour des élèves à risque, des élèves ayant des besoins particuliers que pour des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, que le dit plan d'intervention doit consentir à l'élève, lorsque c'est nécessaire pour lui permettre de rendre compte de ses apprentissages en compensant les effets de ses déficiences, des adaptations pouvant inclure certaines aides technologiques ou humaines tant pour les apprentissages que pour les évaluations et qu'il existe des conditions et balises à respecter qui font que la matière évaluée et que le diplôme accordé sont les mêmes et de même valeur lorsqu'un plan d'intervention et des adaptations ont été consentis.

Ces pratiques éducatives justes et équitables vis-à-vis des personnes avec des déficiences ont déjà permis à de nombreux élèves avec des déficiences de poursuivre leurs études et d'obtenir un diplôme d'études secondaires de même valeur que tous les autres élèves, ces mesures contribuant à la prévention du décrochage et permettant l'accès aux études supérieures à un plus grand nombre de nos concitoyens (AQICEBS, 2012 ; Fichten, C., et al, 2012).

Par contre, ces pratiques éducatives justes et équitables n'ont toujours pas trouvé d'application ni de compréhension adéquate dans tous les établissements des réseaux de l'éducation des adultes et des études supérieures au Québec et que par conséquent, plusieurs citoyens et citoyennes ayant une déficience se voient toujours refuser ou retirer leurs adaptations (aides technologiques, humaines ou autres) pour pallier leur déficience, forçant ainsi la démonstration de la production écrite sans aide en

français, ce qui a pour effet de leur bloquer l'accès aux études, à la diplomation ainsi qu'une non reconnaissance par certains ordres professionnelles de certains moyens ou stratégies pour pallier une déficience afin d'occuper un poste professionnellement (Fortin, C. 2013 ; CDPDJ, 2012).

Ici, nous tenons à soulever que ce phénomène social, le **profilage systémique** est présent et répandu pour contourner les politiques et les lois établies. Ce phénomène est une forme de discrimination difficilement démontrable. L'impact de ce phénomène a été mesurer chez certains minorités racisées (Eids, p., et al., 2011), mais il se retrouve également chez les minorités ayant une déficience ce que j'aimerais démontrer par un éventuel projet de recherche (Eids, p., et al., 2011). Ce point est soulevé simplement pour démontrer un défi supplémentaire dans un parcours de vie chez une personne handicapée. Cette anecdote démontre combien sont les besoins de protection pour les citoyens et les citoyennes ayant une déficience. Ce phénomène est cité pour démontrer la nécessité que le Québec adopte et ajuste ses lois et ses politiques par le biais d'articles venant faire certaines précisions, afin de diminuer la discrimination et l'atteinte à l'intégrité d'une personne.

5.Problématique soulevée

Donc, si nous revenons à notre problématique soulevée soit la reconnaissance des adaptations ou d'accommodements pour démontrer une qualité de la langue française lorsqu'une personne ayant une déficience doit le faire, et ce, peu importe les circonstances, les établissements ou l'âge. Nous pouvons conclure avec ses exposés que les aides technologiques et parfois l'aide humaine sont une nécessité pour certains citoyens et citoyennes du Québec pour produire des textes écrits, lire ou s'exprimer oralement lors d'un cheminement scolaire, et ce pour tout établissement scolaire même au

postsecondaire (AQICEBS, 2012 ; Chouinard, J., et Louiselle, J., 2012 ; Fitchen, C. et al., 2012 ; Fortin, C. 2009, 2010, 2011, 2012, 2013), et ce, même lors de passation d'examens. Ces accommodations permettent également de démontrer leur plein potentiel et leur autonomie par l'utilisation de moyens et de stratégies d'adaptation personnalisée autant dans les établissements scolaires que dans le milieu du travail, donc augmentent par le fait même à l'âge adulte l'employabilité (Fortin, C. 2013).

Il est intéressant de souligner que les outils technologiques sont nombreux et chacun permettent de faire des tâches diverses comme des tâches en lien avec la lecture, l'écriture ou pour l'expression orale. Ils sont vu également comme des outils pour favoriser une égalité des chances selon certains spécialistes et instances (CDPDJ, 2012 ; Chouinard, J. et Louiselle, J., 2012 ; Fitchen, C. et al., 2012). Le spécialiste en outils technologiques pédagogiques M. Jean Chouinard (2013) du Récit adaptation scolaire de Montréal souligne que ces outils sont pour certaines personnes comme des « orthèses ou prothèses pédagogiques » permettant de pallier les difficultés ou les déficiences, selon le cas.

Par ailleurs, le Québec démontre une évolution vers une ouverture sociale inclusive et démocratique puisqu'il adopte des valeurs qui prônent l'acceptation et la tolérance des différences quelles qu'elles soient. Il fait figure de modèle par l'adoption de ses lois et de ses politiques en démontrant que la diversité est une richesse comme le souligne si bien l'UNESCO (2001), mais il n'en est pas toujours le cas par certains citoyens et citoyennes qui le composent, car ceux-ci définissent une personne par le biais de ses incapacités sans tenir compte de ses capacités pour différentes raisons (CDPDJ, 2013 ; Fortin, C., 2013 ; RIPPH, 2009). Afin d'arriver à un vivre ensemble dans la pleine l'égalité tout en préservant sa propre culture, sa propre langue, je crois que l'ensemble des citoyens et citoyens et citoyennes du Québec bénéficieraient lors de l'établissement du projet de loi 14 d'un amendement

statuant sur l'autorisation d'utiliser des outils technologiques ou d'accommodements pour pallier une déficience peu importe l'âge, afin que puisse démontrer une personne ayant une déficience la qualité de la langue française en toute circonstance dans tous établissements du Québec ce qui est en lien avec les politiques et les lois déjà établies du Québec.

Selon moi, cette précision consoliderait et fusionnerait l'ensemble des textes de lois, ainsi que tout le travail fait jusqu'à maintenant dans les différents domaines. Le Québec en établissant la Charte de la langue française a su selon moi protéger ce qui le distingue en protégeant, en autre, sa langue. Donc, ici le but de ce mémoire n'est pas de soulever les pour ou les contres de cette Charte de la langue. Ce mémoire veut mettre en lumière une problématique réelle, mais peu soulevé qui est en lien avec un phénomène nommé « effet pervers » en sociologie (Jammal, N. 2012 ; Assogha, Y. A. , 1999), et dont une des causes prend origine par l'élaboration de la Charte de la langue française établie au Québec.

Effectivement, les prises de décisions discriminatoires en tête de liste sont faites en grande majorité pour des motifs en lien avec la langue française. Ainsi, les discours insinuent que tout le citoyens et citoyennes du Québec doivent démontrer une qualité de la langue française, mais cela n'incluse pas les adaptations selon personnes. Donc pour certains les adaptations sont vus comme des privilèges ; ou que l'on remet des diplômes à rabais ; ou que tous simplement ces étudiants ayant une déficience ne sont pas faits pour étudier tant au collégial qu'à l'université (CDPDJ, 2012 ; Fortin, C, 2010, 2012 ; LeMay, S., 2012). Ces discours sont empreints de préjugés et fausses croyances, mais ce qui est important de retenir ici, c'est que certains vont jusqu'à faire de la projection en s'inquiétant de voir une personne ayant une déficience occuper un poste en tant que professionnel. Ces derniers portent malheureusement un préjudice considérable à certains citoyens et citoyennes du Québec ayant une déficience.

De plus comme cette minorité connaît peu ses droits comme celui d'utiliser les moyens pour pallier la déficience, et ce, peu importe les circonstances ou conditions. Celles-ci deviennent dépendantes, mais surtout à la merci des options offertes par certaines personnes qui jugent ou non si les prothèses ou orthèses sont acceptables selon leur propre valeur ou connaissance. Ainsi, vous comprendrez que dans certaines conditions ou contextes certaines personnes sont dans l'impossibilité de démontrer leur plein potentiel (CASLPA-ACOA, 2005 ; CDPDJ, 2010, 2013 ; Fortin, C., 2008,2009, 2010, 2011, 2012).

Cette minorité représente, sensiblement environ, entre 20 et 40 % (AQETA, 2013 ; AQICEBS, 2012 ; Chouinard, J., et Louselle, J., 2012) de la population du Québec si l'on rassemble toute les de catégories déficiences confondues et les groupes d'âge ayant des besoins tels les aides technologiques ou humaine pour soi s'exprimer, lire ou pour produire un texte, et ce, même si ceux-ci baignent depuis leur naissance dans la langue de Molière, soit la langue française. Certains déficiences sont mieux acceptées que d'autres, et ce, malgré les politiques et les lois en vigueur au Québec.

6.En conclusion

En conclusion, le but visé de ce mémoire est de sensibiliser l'ensemble des membres de l'assemblée nationale à une problématique terrain qui ressort malgré toutes les connaissances actuelles en adaptation/réadaptation, en neurosciences, en psychologie, en psychoéducation en orthophonie et en médecine. Des données terrains de 5 années démontrent malgré les politiques, les lois et les programmes que cette minorité n'a pas accès ou se voit retirer leur orthèses ou prothèses pour pallier la déficience dans certains contextes autant dans certains établissements scolaires ou de l'emploi, et

ce, peu importe l'âge (CDPDJ, 2013 ; Fortin, C., 2009, 2009,2010, 2011, 2012, 2013). De nombreux témoignages de parents, d'enfants, d'adultes, de professionnels, d'associations confirment également cette réalité.

Ainsi, il va de soi qu'un amendement de la charte de la langue française serait dès plus pertinent pour plusieurs raisons comme démontrer et qu'il serait aisément possible de le faire car cela est en lien avec la Charte de la langue française et ne touche nullement à sa qualité. De plus, dans un premier temps, cela favoriserait dans la diminution certaines discriminations ; une pleine participation sociale pour les personnes ayant certains handicap dans les activités de la vie quotidienne; diminuerait l'impact des préjugés en démontrant que la qualité de la langue peut-être démontrer de différentes manières ce que le Québec prône par l'adoption de ses politiques et de ses lois (CDPDJ., 2013 ; OPHQ., 2009, Québec, 2013 ; MELS , 2012, CDPDJ., 2013 ; OPHQ., 2009).

En second lieu, cela augmenterait l'autonomie ainsi qu'un mieux être chez cette clientèle, car cela augmente l'estime de soi, favorise la persévérance et les réussites scolaire et/ou personnelles tout en augmentant l'employabilité comme le démontre l'étude de Mme Catherine Fichten et al. (2012) et d'autres instances ou associations. (CADDAC, 2013 ; Inserm, 2013 ; Flessas, J., 2013 ; Ellemberg, D. 2012 ; MELS, 2012 ; Fichten, 2012 ; Chouinard, J. 2012 ; Macoir, J. 2010, 2006 ; Bear, M. F. et Al., 2010)

De plus, vous pouvez constater en ce qui me concerne que ma capacité à l'écriture et la qualité de ma langue est acceptable, car le texte que vous lisez présentement confirme que malgré un trouble du langage sévère à moyennement sévère, j'arrive à démontrer une qualité de la langue française par le biais, en outre, de mes aides technologiques. Ma qualité de ma langue est différemment certes, mais je

le fait, cela me demande peut être plus qu'une personne sans déficience du langage, mais cela me permet de maximiser mon autonomie ce que je ne pourrais faire sans eux. Ce présent travail peu comporté certaines structures de phrases demandant d'être revues, mais le temps pour le dépôt de celui-ci fait en sorte que je n'ai pu faire l'utilisation de tous mes moyens et stratégies que j'utilise habituellement et je demande donc aux lecteurs d'avoir une certaine indulgence en l'égard de ma rédaction. La technologie d'aujourd'hui et les données d'étude de recherche ouvrent des portes, et permettent de plus en plus à pallier les incapacités et les déficiences. À titre d'exemple, voici des personnes qui s'expriment autrement par divers moyens ou stratégies selon la déficience : Mme Audrey Lessard, M. Ludovic Langlois, M. Eric Adams.

Bien à vous,

Chantal Fortin

Bibliographie

AJSLP (2012). All issue of American Journal of Speech-Language Pathology, 21 (4) .

<http://ajslp.asha.org/misc/about.dtl>

AQETA. Association Québécoise des Troubles d'Apprentissage (2013).

<http://aqeta.qc.ca/>

AQICEBS. Association Québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap (2012). Statistiques 2011-2012 concernant les étudiants en situation de handicap dans les universités québécoises. Québec : MELS

Assemblée Nationale (2002). Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé. Document consulté le 8 février 2013 à :

<http://www.ooaq.qc.ca/ordre/lois-reglements/doc-lois/loi-90.pdf>

Bear, M.F., Connors, B.W. et Paradiso, M.A. (2010). Neurosciences à la découverte du cerveau, 3^{ième} édition. Paris : Pradel.

CADDAC. Center for ADHD Awareness, Canada (2013). Site internet référence pour les spécialistes et toutes personnes ayant besoin d'informations sur le TDA/H.

<http://caddac.ca/cms/page.php?2>

CASLPA. Canadian association of Speech-Language pathologists and audiologists (2005). Fiche de renseignements. <http://www.caspa.ca/francais/resources/factsheets.asp>

CDPDJ. Commission des Droits de la Personne et de la Jeunesse, (2013). Charte des droits et libertés de la personne. Document PDF consulté le 8 février 2013 à :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM

Chouinard, J. et Louiselle, J. (2012). L'intégration des TIC et des aides technologiques par les orthopédagogues oeuvrant auprès des élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage. *Canadian Journal of Learning and Technology*, 38(2).

Chouinard, J., (2013). Le récit adaptation scolaire de Montréal.

<http://www.recitadaptscol.qc.ca/spip.php?rubrique4>

EIDS, P., Magloire, J., et Turenne, M. (2011). Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisée. Rapport de consultation sur le profilage racial et ses conséquences. Québec : CDPDJ

Ficten, C.S. Nguyen, M.N., King, L., Havel, A., Mimouni, Z., Barile, M. Raymond, O., Budd, J. Chauvin, A., Juhel, J.-C., Gaulin, C. Et Fortin, C. (2012). Les TIC au postsecondaire pour les étudiants ayants des troubles d'apprentissage : étudiants versus experts. Ce projet est subventionné par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) en collaboration avec le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) dans le cadre du programme Actions concertées. *AQETA* 2012, 25(2), p. 30-33.

Flessas, F., et Lussier, J. (2009). Neurologie de l'enfant. Troubles développementaux et de l'apprentissage. Paris : Dunod.

INSERM. Institut National de la Recherche et de la Santé Médicale (2007, revu 2011). Expertise collective. Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie. Bilan des données scientifiques. Paris : INSERM

Jammal, N. (2012). Notes de cours SOC2663, automne 2012. Université du Québec en Outaouais.

Lemay, S., (2012). Handicaps émergents à l'université : défis et piste de solution. *Revue pédagogique collégiale de l'association AQPC*, 25 (4).

OPHQ. Office des Personnes Handicapées du Québec (2009). « À part entière». Document PDF consulté le 8 février 2013 à :

http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_a_part_entiere_Acc.pdf

Réseau international sur la processus du handicap, RIPPH (2009). Guide de formation, processus de production du handicap PPH. Évolution conceptuelle internationale dans le champs du handicap. Québec : RIPPH